

**C.C.A.S DU BEAUSSET**  
**NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Après avoir réalisé notre débat d'orientation budgétaire et déterminé nos choix, nous présentons le budget primitif 2017 du C.C.A.S. lequel se résume comme suit :

- section fonctionnement (dépenses - recettes) : 157 961,67 €
- section investissement (dépenses - recettes) : 15 964,95 €
- Soit un budget total de : 173 926,62 €

**A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**LES DEPENSES :**

**1 - Les charges à caractère général : 20 500,00 €**, regroupent tous les frais liés au fonctionnement du pôle social, à savoir l'électricité, fourniture d'entretien, de petits équipements, l'entretien du bâtiment, les frais de télécommunications, les prestations de service, de maintenance, primes d'assurances etc. ...

**2 - Les charges de personnel : 94 500,00 €** contre 66 000,00 au budget 2016. Ce poste représente une augmentation de 43,18%, qui s'explique par le transfert d'un agent de la commune au CCAS à compter du 01 avril 2017 portant le nombre d'agent titulaires à 3.

**3 - Le chapitre « autres charges » : 40 400,00 €** couvre toutes les dépenses relatives aux actions du CCAS dont notamment la distribution de chèque alimentaire d'une valeur de 35€, les aides attribuées en fonction des besoins tel que les aides au logement, la prise en charge partielle des repas des cantines, des séjours de colonies de même le CCAS verse une subvention aux associations suivante :

- ADAPEI action en faveur des handicapés
- CROIX ROUGE aides aux personnes en difficulté
- CRECHE LOU PITCHOUN crèche garderie
- SECOURS CATHOLIQUE Aides aux personnes en difficulté
- France ALZHEIMER intervention sociale lutte contre la maladie.

**4 – Les autres charges :** un crédit de 1 922,00 € est inscrit au titre des dotations aux amortissements et 639,67 € aux dépenses imprévues.

**LES RECETTES :**

Elles sont constituées du tiers de la vente des concessions cimetières (8 000,00 €), de la subvention de la commune à hauteur de 137 000 €, d'une participation du Département (3 400,00 €) pour l'instruction des dossiers RSA, et enfin le report de l'excédent 2016 pour 9 561,67 € (repris par anticipation au budget primitif 2017).

**B – LA SECTION INVESTISSEMENT :**

En dépenses, un crédit de 15 964,95 € est inscrit et sera destiné pour 15 000 € à l'équipement en mobilier ou matériel du pôle social, et 964,95 € pour les dépenses imprévues.

L'équilibre est réalisé par l'excédent d'investissement de 14 042,95 €, l'amortissement pour 1 922,00 €.